



PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Direction Départementale de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations

Service sécurité sanitaire des aliments

Agen, le 21 octobre 2015.

Affaire suivie par : Fabienne FELDUNS

☎ 05 53 98 66 66

Pièce jointe : rapport n°104712142426

HA.1500320

Monsieur le Président Directeur Général,

Dans mon courrier du 27 août 2015, je vous ai fait connaître que des non-conformités aux dispositions réglementaires avaient été à nouveau constatées les 13 juillet et 10 août 2015 dans votre établissement VIANDES DES BASTIDES situé Z.I. La Barbière Abattoir 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT.

Il était signalé :

- L'étourdissement post-jugulation des animaux abattus selon le rituel Halal n'est pas conforme aux règles de protection animale.
- La contention des ovins, en particulier lors de l'abattage Halal, est source de souffrances.

Le délai de 7 jours qui vous avait été accordé pour apporter vos observations écrites ou orales est achevé et vous avez formulé vos observations au cours de cette procédure contradictoire par courrier du 01 septembre 2015.

Une visite réalisée le 04 septembre 2015, en présence de Monsieur le Sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot, m'avait permis de noter des améliorations dans les pratiques du personnel lors de l'abattage de bovins selon le rite Halal.

Toutefois, une nouvelle inspection effectuée les 10 et 24/09/2015 par Monsieur BRINIS François, accompagné de Madame FELDUNS Fabienne, inspecteurs à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, a de nouveau montré de graves dysfonctionnements, soulignant ainsi le caractère illusoire des améliorations, et a permis de constater que :

- L'attente entre la jugulation et l'étourdissement des bovins (jeunes et gros bovins) est très souvent bien supérieure (jusqu'à 1 minute 20 secondes pour les gros bovins) au temps établi dans le mode opératoire normalisé (MON) du Plan de Maîtrise Sanitaire (55 secondes pour les gros bovins).
- L'étourdissement d'un nombre important de ces bovins (135 animaux sur le mois de septembre) est inefficace, la puissance du matassomme (pistolet percutant) utilisé n'est pas suffisante pour obtenir la disparition des signes de conscience.